

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°26/2026

Séance du 15 avril 2026

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : HAMMOUDA Jeannine

Présents : DARIO Alain, POMPA Jean-Antoine, FONT Marie, PLA Michel, HAMMOUDA Jeanine, SCHMITT Henri, GRAELL Alain, GHIRELLO Jean-Louis, FABREGA Catherine, ROTA Brigitte, DURAND Christophe, BIELLE Chantal, NEVEU Peggy, MAS Nicolas, BRUNET François, BUGSEL Alice, MEY Marie.

Procurations : CRUANAS Pauline à BRUNET François, MAHIEU Pierre à POMPA Jean-Antoine

Absents : CRUANAS Pauline, MAHIEU Pierre

Date de la convocation :

10 avril 2026

OBJET : ELECTION DU REPRESENTANT ET DE SON SUPPLEANT AUX ASSEMBLEES DE LA SPL PERPIGNAN MEDITERRANEE

Classement issu de la nomenclature

« ACTES » 5.3
Désignation de représentants

Monsieur le Maire dit que la Commune est actionnaire de la SPL Perpignan Méditerranée. Il convient donc de nommer le représentant de la Commune aux assemblées de la SPL Perpignan Méditerranée ainsi que son suppléant.

Vu le code général de collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L 1524-5,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur du 16 juillet 1985 et notamment son chapitre 3.2 relatif au conseil d'administration,

Le Conseil Municipal procède à l'élection du représentant de la Commune à la SPL Perpignan Méditerranée suivants les dispositions légales en vigueur.

Se portent candidats :

- Madame Pauline CRUANAS

- Monsieur Henri SCHMITT

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire (bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 9

Résultat :


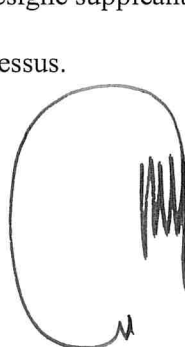
- Madame Pauline CRUANAS : dix voix (10)

- Monsieur Henri SCHMITT : neuf voix (9)

Madame Pauline CRUANAS est élue représentante de la Commune auprès de la SPL Perpignan Méditerranée. Monsieur Henri SCHMITT est désigné suppléant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Le Maire



Alain DARIO